

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Domaine et patrimoine

SOUS DOMAINE :
Aliénations

OBJET :
**Cession de la
parcelle BD 58 (20
rue du 11 Novembre)**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCAION ET
AFFICHAGE DU CM
EN DATE DU
22/05/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2024/53

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 28 mai 2024.
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, M. BERTO David, Mme BONHOMME Mireille, M. COMBES Romain, Mme ALVAREZ Nathalie, M. BORSNAK Philippe, M. BOUTET Jean-Marc, Mme LEBORGNE Céline, M. BARDY Philippe, M. BERGER Dominique, M. KNECHT Gérard, Mme PEROZENI Denise, M. BEYLACQ Dominique, Mme SIMOES-ROLA Gaëlle, Mme REY Céline, M. AUBARD Olivier, M. FOURMOND Yoann, Mme POIRRIER Eve, Mme BENAVIDES Amanda, M. LORENZO Nicolas, M. WATELLIER Eric, Mme SERRES Christelle, Mme DE LAULANIE DE SAINTE CROIX Linda, M. MAGGIO Antoine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents:

Mme MEILLIERE Peggy, procuration à Mme LEBORGNE Céline.
Mme GROUARD Anne-Marie, procuration à M. BORSNAK Philippe.
Mme CABES Sarah, procuration à Mme POIRRIER Eve.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire indique aux membres du Conseil que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée BD 58 située 20 rue du 11 Novembre dont elle n'a pas l'utilité.

M. le Maire propose aux membres du Conseil de valider le principe de la cession de cette parcelle selon la valeur minimum évaluée par le service des Domaines et de l'autoriser à mandater une ou plusieurs agences immobilières afin de trouver des acquéreurs intéressés. Le Conseil se prononcera de nouveau par délibération sur la cession définitive.

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques,
Vu l'avis du service des domaines en date du 30/08/2023,
Considérant l'intérêt de réaliser cette cession qui pourra permettre la réhabilitation d'un bâtiment dont la commune n'a pas l'utilité,
Vu l'avis de la commission Cadre de vie – Démocratie participative – Transition écologique réunie le 15/05/2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
Décide de valider le principe de cession de la parcelle cadastrée BD 58 située 20 rue du 11 Novembre sur la base de l'avis des Domaines.
Autorise Monsieur le Maire à mandater une ou plusieurs agences immobilières pour la vente de cette parcelle.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Le Secrétaire
Philippe BARDY



Le Maire,
Grégory DELFOUR